



# COMMENT CONCEVOIR ET SUIVRE SON DOCUMENT UNIQUE ? – PDR04

(Type de bâtiments concernés : tous)

Conformément à l'article R.4121-1, chaque employeur doit réaliser et mettre à jour l'évaluation des risques dans le « Document Unique ».



## PROGRAMME

### Le cadre réglementaire

- Le Code du travail : 4ème partie – Santé et Sécurité au Travail
- Le document Unique – une obligation réglementaire (R.4121-1)
- Les obligations de l'employeur
- Les obligations des salariés
- Les 9 principes généraux de prévention

### Les méthodes existantes

- Découpage de l'activité en unités de travail
- Identification des risques professionnels
- Évaluation du risque
- Priorisation des actions
- Déploiement du plan d'action et amélioration continue
- La mise à jour du document unique

### Étude de cas

- Étude de cas concret portant sur la mise en sécurité d'un établissement recevant des travailleurs selon la méthode présentée en formation
- Exemples et échanges sur des moyens de prévention type pouvant être utilisés dans de nombreux cas



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir et identifier les unités de travail, les dangers et les risques associés
- Réaliser une cotation prenant en compte la fréquence d'exposition, la gravité et la maîtrise de chaque risque
- Réaliser un plan d'action adapté et de le déployer dans leur entreprise
- Formaliser dans un document le résultat de l'analyse
- Déployer une démarche d'amélioration continue



## PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'entreprises

Les personnels responsables de la sécurité

Les délégués du personnel

Les membres du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

Les bureaux d'études et consultants



## DURÉE

7 heures de formation

Pour tout renseignements  
contactez le **04 86 80 19 60**  
ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

**Votre interlocutrice formations dédiée**  
**Clémence CARRAZ**

Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

## Délai d'accès à la formation



N.B. : Taux d'abandon 0 %

**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

| Moyens humains   | Moyens techniques  | Évaluation  |
|--|--|---|
| Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci.<br>Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers. | Cours interactif en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause. | Un QCM pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer l'évolution des compétences acquises au cours de la session. |

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



## Nos tarifs

### À distance

| Intra / Inter           | Durée (jour) | Tarif (€ HT) |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Inter (par participant) | 1 jour       | 600 € HT     |
| Inter (par participant) | 2 jours      | 1 000 € HT   |
| Intra                   | sur demande  |              |

### Présentiel

| Intra / Inter           | Durée (jour) | Tarif (€ HT) |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Inter (par participant) | 1 jour       | 850 € HT     |
| Inter (par participant) | 2 jours      | 1 300 € HT   |
| Intra                   | sur demande  |              |

**37**  
formations

**569**  
personnes formées  
en 2024

**8,7/10**  
de satisfaction  
en 2024